



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/040
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Parc des Marais, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5706 et en vue d'y stocker des remorques poids-lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société EURL TRANSPORTS MAUGY, dont le siège social est situé Hameau du Four à Chaux 76430 SAINT AUBIN ROUTOT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 383 133 709, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS, par décision DIMP 23/025 en date du 28 février 2023, a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 23-074 à ladite Société susvisée.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une surface de 2 578 m² située Parc des Marais sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : 10 mois à compter du 1^{er} mars 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 23-074 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.